



# BULLETIN D'ADHESION 2015 – 2016

Tel/fax: 0269618978

- Nouvelle adhésion**  
 **Renouvellement**

## VOTRE COTISATION 2015 - 2016

Echelon	IFPERM	PE	PE.HC
1	74	88	125
2	85	96	133
3	90	104	143
4	92	108	155
5	94	114	165
6	96	117	176
7	98	125	186
8	100	133	
9	106	143	
10	111	155	
11	118	165	
12	129		

- **Contractuels, AVS : 55 €**

### Le RIB du SNUipp-FSU Mayotte :

Code Banque : 10107 – Code guichet : 00160  
 – Numéro de compte : 00510600041 – Clé : 95  
 Numéro de compte bancaire international :  
 FR76 1010 7001 6000 5106 0004 195

M / Mme/ Mlle

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

N° de téléphone : 02 69.....

Adresse personnelle : .....

GSM : 06 39 .....

E-mail : .....

Etablissement d'exercice : .....

Fonction : .....

- En activité                       Disponibilité  
 Détachement                     Congé maladie  
 Congé parental                 Congé formation  
 Autre (à préciser) : .....

- Contractuels  IFPERM  
 Professeurs des Ecoles  AVS

Echelon : .....

Montant de la cotisation : ..... €.....

*(La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt d'un montant de 50% de la cotisation versée)*

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Liberté afin de pouvoir continuer à vous informer rapidement et efficacement avec le Minitel 3615 ACADY 2 :

Je me syndique au SNUIPP Mayotte/FSU, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUIPP Mayotte pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

J'accepte de fournir au SNUIPP Mayotte les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6. 01. 78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUIPP Mayotte.

### MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SNUIPP Mayotte  
 Ordre de virement  
 autre (contacter le trésorier)

Date : le ...../...../201...